

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 Octobre à 19h00 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils, dûment convoqués.

**Présents :** Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Gilles MARTIN, Ghislaine POLPRE, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Stéphane SERGENT

**Absents excusés :** Hubert PRIVÉ pouvoir à Philippe OBADIA, Damien SCHAEFLE pouvoir à Ghislaine POLPRE

**Secrétaire de séance :** Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 37<sup>ème</sup> conseil.

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Approbation du dernier procès-verbal

- Délibération :

Bons d'achat pour le Noël des aînés

Projet de participation financière à l'achat de sapin avec racines dans le cadre de la vente de sapins de Noël

Présentation de 2 devis pour la plantation de pêchers

Approbation du rapport d'activité 2023 de l'INSE

Création d'une commission pour examiner les demandes de subvention

Proposition de changement de compagnie d'assurance

Demande d'une aide ponctuelle d'une habitante

Facturation de l'électricité pour les usagers de la salle Maurice Durey

- Festivités de fin d'année et manifestations à venir

- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 20.09.2024**

Le Conseil est unanime.

Monsieur le Maire fait le point sur les candidatures pour le poste d'adjoint technique un candidat vient d'être retenu.

En ce qui concerne les courriers de relance pour la taille des haies, de nombreux habitants ont répondu à nos demandes, mais il en reste encore quelques-uns qui tardent à le faire. Patrick Pauchet prendra contact directement avec eux.

**Bons d'achat pour le Noël des aînés**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler la distribution des bons d'achat à l'Intermarché de Verneuil (hors carburant) pour les habitants de 70 ans et + suivant les mêmes conditions que l'année dernière soit :

o Être inscrit sur la liste électorale

o Résider aux Barils

- **FIXE** le montant du bon d'achat à 50 euros pour une personne seule et à 100 euros pour un couple.

**Projet de participation financière à l'achat de sapin avec racines dans le cadre de la vente de sapins de Noël**

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la commune prenne en charge 15 € sur le montant d'un sapin avec racines acheté à condition d'en faire don à la mairie après les fêtes pour qu'il puisse être replanté sur le domaine public.

- **FIXE** les modalités de remboursement individuel ainsi qu'il suit :
  - o Présentation de la facture d'achat du sapin avec racines
  - o Relevé d'identité bancaire

### **Présentation de 2 devis pour la plantation de pêchers**

M. Dylan EL CRESTOT pour un montant de 846.00 € HT soit 972.90 € TTC

ESAT Madame de Fontanges pour un montant de 944.81 € HT soit 1094.99 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir le devis de M. Dylan EL CRESTOT pour la plantation de 10 pêchers au verger de la Prairie pour un montant de 846.00 € HT soit 972.90 € TTC

### **Approbation du rapport d'activité 2023 de l'INSE**

Ce sujet est reporté au prochain conseil du mois de novembre

### **Création d'une commission pour examiner les demandes de subvention**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de constituer une commission « subventions » composée de :
  - Hélène DELERIS**
  - Patrick PAUCHET**
  - Stéphane SERGENT**

**La date limite du dépôt des dossiers de subvention en mairie est fixée au 31 janvier 2025.**

### **Proposition de changement de compagnie d'assurance**

Gilles Martin qui a été chargé de ce dossier rappelle que la commune dispose d'un contrat d'assurance avec THELEM à Verneuil d'Avre et d'Iton pour le véhicule et le tracteur tondeuse, ainsi qu'avec MMA à Bernay pour la Multirisque et la protection juridique. Il a vérifié les garanties des contrats actuels et les a comparées à une nouvelle offre de MMA de l'Aigle. Un tableau récapitulatif a été remis à chaque conseiller.

Afin de faire un choix éclairé, il est essentiel de prendre en compte les garanties obligatoires et optionnelles, les exclusions, les franchises, ainsi que l'assistance. Des informations complémentaires doivent encore être transmises pour finaliser la décision.

### **Demande d'une aide ponctuelle d'une habitante**

Après lecture du courrier adressé à Monsieur le Maire dans lequel elle souligne ses récentes difficultés financières passagères liées à son engagement dans une formation professionnelle de 3 ans

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accorder à cette habitante une aide financière ponctuelle de 800 € pour l'aider à subvenir à ses besoins.

### **Facturation de l'électricité pour les usagers de la salle Maurice Durey**

Suite au remplacement du fourneau par une étuve et un four électrique, il est décidé de demander au locataire de recouvrer les frais de consommation électrique à partir du 1er janvier 2025, selon le tarif en vigueur et du relevé de compteur.

Aucune participation ne sera demandée aux associations de la commune.

### **Festivités de fin d'année et manifestations à venir**

- **01 décembre : Marché de Noël**
- **08 décembre : Noël des enfants**
- **11 janvier 2025 à 17 h : Vœux du maire**

## **Questions diverses**

1- M. le Maire propose de modifier et de diversifier la formule du repas des Aînés en organisant au printemps soit une soirée cabaret, soit une sortie dans une guinguette, ouverte à tous, mais payante pour les habitants de moins de 65 ans. Le Conseil Municipal est unanime en faveur de ce principe.

2- Le SIEGE 27 ne donnera pas suite au projet photovoltaïque en raison du rapport du diagnostic structurel du préau, qui indique qu'il faudrait renforcer la structure. Étant donné que le SIEGE 27 ne prend pas en charge ces frais, le projet ne pourra pas être poursuivi.

3- Cathy GILBRIN proposera d'organiser le week-end du 14 juin 2025 une animation gratuite sur le thème du D-DAY avec la participation éventuelle de l'association « Les vieux boulons ».

4- La cérémonie de remise des prix des villes et villages fleuris 2024 se tiendra le lundi 18/11 prochain à 18h au château d'Argeronne à la Haye Malherbe. Les conseillers sont conviés à y participer.

5- Stéphane Sergent souligne l'importance du trou situé au passage du restaurant. M. Vesques sera contacté pour intervenir.

6- La date du démontage du barnum est fixée au jeudi 30/10 à 16h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 13/12/2024**